

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	6
VOTANTS	6

CONVOCAATION

Datée	du 29/06/23
Affichée	le 29/06/23

OBJET

Attribution aux particuliers
des aides directes inscrites
dans la convention de
l'Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat de
la CdC et de l'OPAH-RU sur
le centre-ville de L'Aigle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 06 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 29 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion de la Cantonade à la Ferté Fresnel, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe VAN-HOORNE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Nathalie LENÔTRE
Véronique HELLEUX

Absents excusés : Guy MARTEL
François BRIZARD
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

Les dossiers de demande de paiement de la subvention CdC sont les suivants :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC	Date courrier accord de principe CdC	Date courrier SOLIHA accord pour demande de paiement
61190 Irai	Le Plessis	CDC	Autonomie à la personne	16/06/22	1 200,00 €	7/7/22	15/5/23
61530 ST Evrouk ND Du Bois	175 Route d'Echauffour	CDC	Précarité énergétique	27/10/22	1 500,00 €	16/11/22	9/5/23
61530 ST Evrouk ND Du Bois	81 Route de L'Aigle	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	24/11/22	1 700,00 €	7/12/22	30/5/23
61032 Beaufai	667 Route de l'ïton	CDC	Précarité énergétique	09/09/22	1 600,00 €	23/9/22	6/6/23
61270 ST Hilaire sur Risle	12 Route de la supaie	CDC	Précarité énergétique	24/11/22	1 200,00 €	30/11/22	6/6/23
61300 L'Aigle	16 Rue Maurice Denis	CDC	Précarité énergétique	24/11/22	1 600,00 €	30/11/22	6/6/23

Acte reçu en Préfecture le 07 JUIL. 2023
 Publié en ligne le 07 JUIL. 2023
 Certifié exécutoire

Ces demandes représentent un montant de 8 800 € de subventions.

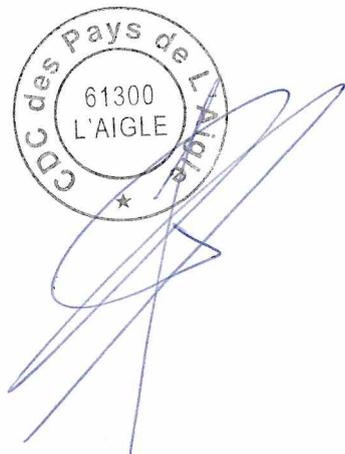
- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides
- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Vice-Président à l'urbanisme et des services de la CdC a émis un avis favorable le 29/06/2023 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessus
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme



Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20230706-2023-07-06-156-DE
 Date de réception préfecture : 07/07/2023